

INDICATEUR 7



Adéquation contenus / exigences de la certification

■ **Indicateur SPÉCIFIQUE et CRITIQUE** — Ne peut faire l'objet que d'une non-conformité majeure.

Critère 2 : Identification précise des objectifs des prestations et adaptation aux publics bénéficiaires

« Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée. »

Catégories concernées : AFC, VAE, CFA — uniquement pour les prestations conduisant à une certification professionnelle inscrite au RNCP ou au RS.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer l'adéquation entre les contenus de la formation et les exigences de la certification visée.

Précision V8 : La prestation doit être conforme au référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation de la certification visée.

L'auditeur vérifie la conformité sur trois axes :

- Les contenus pédagogiques couvrent toutes les compétences du référentiel
- Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel d'évaluation
- Le prestataire a accès au référentiel de la certification et l'a analysé

Pas d'obligation spécifique pour les nouveaux entrants.

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Documents et supports attendus :

- Cahier des charges établissant les conditions de la certification professionnelle
- Présentation de l'offre de formation en adéquation avec le référentiel de la certification
- Habilitation du prestataire à former à la certification professionnelle
- Convention de partenariat avec le certificateur
- Tableau croisé du contenu de la formation et du référentiel de compétences
- Référentiel de la certification (RNCP/RS) téléchargé et analysé

Exemple de tableau croisé :

- Colonne 1 : Blocs de compétences du référentiel
- Colonne 2 : Compétences détaillées
- Colonne 3 : Modules/séquences de formation correspondants
- Colonne 4 : Modalités d'évaluation associées
- Colonne 5 : Durée allouée

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
Cet indicateur ne peut PAS faire l'objet d'une non-conformité mineure	Les contenus de la prestation ne sont pas en adéquation avec les exigences de la certification visée
	Le prestataire n'a pas accès au référentiel de la certification ou ne l'a pas analysé
	Absence de lien démontré entre le programme et le référentiel de compétences

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Comment vous assurez-vous que vos contenus sont conformes aux exigences de la certification ?	Nous partons systématiquement du référentiel de la certification (fiches RNCP/RS sur France Compétences). Un tableau croisé met en correspondance chaque bloc de compétences avec nos modules de formation et nos modalités d'évaluation. Ce tableau est revu à chaque mise à jour du référentiel. Voici le tableau pour la certification X (montrez).
Disposez-vous d'une habilitation pour cette certification ?	Oui, nous disposons d'une convention de partenariat avec le certificateur [nom], signée le [date] et valide jusqu'au [date]. Cette convention précise les conditions de mise en œuvre de la certification, les modalités d'évaluation et nos obligations. Voici le document (montrez).
Comment suivez-vous les évolutions des référentiels de certification ?	Nous assurons une veille sur les publications de France Compétences. À chaque mise à jour d'un référentiel, notre responsable pédagogique analyse les modifications et met à jour le tableau croisé, le programme et les modalités d'évaluation. La date de dernière vérification est tracée.
Les modalités d'évaluation de votre formation correspondent-elles à celles du référentiel ?	Oui, nos modalités d'évaluation sont alignées sur le référentiel d'évaluation de la certification. Par exemple, si le référentiel prévoit une épreuve de mise en situation professionnelle, nous intégrons des mises en situation identiques dans notre parcours. Le tableau croisé détaille cette correspondance épreuve par épreuve.
Pouvez-vous me montrer comment un de vos modules couvre un bloc de compétences spécifique ?	Prenons le bloc BC2 « Piloter un projet » de la certification X. Notre module 3 couvre ce bloc en 35 heures : gestion de projet (14h), outils de planification (7h), conduite de réunion (7h), et évaluation par un cas pratique de conduite de projet réel (7h). Le tableau croisé montre la couverture complète de chaque compétence du bloc.

Conseil pratique : Le tableau croisé est votre pièce maîtresse pour cet indicateur. Il démontre visuellement la couverture de chaque compétence du référentiel par vos contenus et évaluations. Mettez-le à jour dès qu'un référentiel évolue.